

**Nettoyage : grille des salaires 2022**

Cette grille des salaires est applicable dans les entreprises relevant de la convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés (IDCC 3043) à partir du 1er février 2022.

Filière exploitation

Niveau	Echelon		
Maitrise - MP	MP5	18,77	
	MP4	17,37	
	MP3	15,58	
	MP2	14,05	
	MP1	13,29	
Niveau	Echelon		
Chef d'équipe - CE	3	13,24	
	2	13,10	
	1	12,39	
Niveau	Echelon	A[1]	B[2]
ATQS	3	12,82	13,10
	2	11,93	12,13
	1	11,30	11,48
AQS	3	11,09	11,29
	2	10,98	11,19
	1	10,89	11,08
AS	3	10,83	11,02
	2	10,77	10,96
	1	10,74	10,90

[1] Salariés exerçant des activités de propreté ou des prestations associées

[2] Salariés exerçant des activités de propreté et de prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement)

Majoration travail de nuit :

- travaux réguliers : 20 % (si ancienneté avant le 1/1/1995 : 50%)
- travaux occasionnels : 100 %
- prime de panier : 2 MG par nuit de 6h30

Travail du dimanche :

- travaux d'entretien régulier : 20 %
- travaux occasionnels : 100 %

Travail des jours fériés :

- travaux réguliers : 50 %
- travaux occasionnels : 100 %

Prime d'expérience :

Le taux horaire est majoré suivant l'ancienneté.

- Après 4 ans : 2% ;
- Après 6 ans : 3% ;
- Après 8 ans : 4% ;
- Après 10 ans : 5% ;
- Après 15 ans : 5,5 %
- Après 20 ans : 6 %

Filière administrative – Taux horaire

Niveau	Echelon	
Maitrise – MA	MA3	18,60
	MA2	17,62
	MA1	15,54
Employés – EA	EA4	13,97
	EA3	12,77
	EA2	11,60
	EA1	10,82

Le temps nécessaire à l'habillage et au déshabillage doit être payé comme du travail effectif. De plus, l'entretien de la tenue de travail doit être à la charge de l'entreprise.

Surveillez vos fiches de paie, les sociétés de nettoyage pratiquent un abattement de 10 % du salaire brut pour le calcul des cotisations. Cette pratique, qui baisse vos cotisations, a été interdite par une décision jurisprudentielle.

